

N° 62
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

15 février 2018

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation du protocole additionnel à l'accord du 9 octobre 1997 entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne** relatif à la **coopération dans leurs zones frontalières** entre les **autorités de police** et les **autorités douanières** concernant l'**emploi transfrontalier d'aéronefs**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 62, 281 et 282 (2017-2018).

Article unique

Est autorisée l'approbation du protocole additionnel à l'accord du 9 octobre 1997 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la coopération dans leurs zones frontalières entre les autorités de police et les autorités douanières concernant l'emploi transfrontalier d'aéronefs, signé à Metz le 7 avril 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 février 2018.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 62 (Sénat, 2017-2018).